

# C.C.A.S DE FORGES-LES-EAUX

# Extrait du registre des délibérations du conseil Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur d'administration du CCAS

076-200054708-20230414-2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

VENDREDI 14 AVRIL 2023

Le Conseil d'Administration du CCAS de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 17 mars 2023, distribué le 7 avril 2023, s'est réuni en salle du conseil municipal, de la Mairie de FORGES-LES-EAUX, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Présidente.

Étaient présents: Christine LESUEUR, Pascale DUPUIS, Brigitte MARTIN, Martine BONINO, Jean-Paul BEAUVAL, Martine DURY, Régis BECQUET, Sylvie CAPELLE, Laurent VAUDRY.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Etaient absents et représentés conformément à l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- \*Françoise ASSELIN, ayant donné pouvoir à Martine BONINO
- \*Gaëlle COURTOIS, ayant donné pouvoir à Pascale DUPUIS
- \*Fabienne LATISTE, ayant donné pouvoir à Sylvie CAPELLE,
- \*Guillemette HERMENT, ayant donné pouvoir à Jean-Paul BEAUVAL,
- \*Monique GAMBIER, ayant donné pouvoir à Christine LESUEUR,
- \*Albert HELLUIN, ayant donné pouvoir à Martine DURY

Étaient absents: Janine TROUDE, Marc ODIN.

Secrétaire de séance : Brigitte MARTIN

### 2023-22

# BUDGET ANNEXE « SERVICE AIDES A DOMICILE » -ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Madame la Présidente donne lecture du projet de budget primitif 2023 du budget annexe « Service d'Aides à Domicile », qui est équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants:

SECTION D'EXPLOITATION: 509 958.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 12 900.00 €

Le conseil d'administration est invité à adopter l'ensemble du projet de budget primitif 2023 du budget annexe « Service d'Aides à Domicile », chapitre par chapitre, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »), le conseil d'administration adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « Service d'Aides à Domicile », chapitre par chapitre, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, qui s'équilibre en section d'exploitation à 509 958.00 €, et en section d'investissement à 12 900.00 € et qui est joint en annexe de la présente délibération, avec sa note de présentation brève et synthétique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

> La Présidente du CCAS Christine LESUEUR

Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception Préfectoral porté en entête de la présente délibération et De sa publication par voie d'affichage numérique.

> La Présidente du CCAS Christine LESUEUR



### Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter des formalités d'affichage et de transmission au représentant de l'État dans le département (Articles L.2131-1 et sulvants du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délal de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.